



Mouvement d'implication
francophone d'Orléans

Centre éducatifs les Petits pinceaux
La Rigolade et la Ribouldingue
Les Camps
Centre Séraphin-Marion d'Orléans
Activités récréatives
Spectacles
Objectif Cinéma
Galerie d'art Eugène-Racette
École de musique

MIFO.CA

*Dernière mise à jour
Mardi 23 mars 2021*

Foire aux questions Camp d'été 2021

Cher parent, tutrice ou tuteur,

[Le MIFO évalue la possibilité d'offrir un camp d'été à certaines de ses écoles lors des vacances estivales.](#)

Dates importantes :

- Mardi 30 mars, à 19 h : soirée d'information virtuelle
- Mardi 6 avril, à 20 h : début des inscriptions

Puisque nous sommes toujours en attente d'informations et de confirmations des différentes instances (santé publique, gouvernements, conseils scolaires), nous communiquerons avec vous dans les meilleurs délais afin de vous confirmer quand que le camp ira de l'avant ainsi que les modalités de celui.

Le camp d'été 2021 s'offrira dans le contexte de la COVID-19, donc nous avons apporté plusieurs changements afin de veiller à la santé et à la sécurité des enfants, des familles et des membres du personnel. Les journées de votre enfant dans son camp seront différentes et il sera possible d'avoir autant de plaisir ! Nous continuerons à offrir aux enfants un environnement sécuritaire, accueillant et stimulant.

Nous vous demandons votre collaboration habituelle afin que le camp d'été soit un succès. Sachez que nous continuerons à suivre les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario et de Santé publique Ottawa et qu'elles pourraient changer dans le futur. Nous communiquerons avec vous pour vous informer de tout changement.

Dans cette foire aux questions, vous trouverez des informations très importantes au sujet de notre camp. Veuillez consulter l'ensemble des questions et des réponses ainsi que les procédures pour les parents avant de communiquer avec notre équipe.

Dans le cas où une différence existerait entre les procédures détaillées dans le [Guide à l'intention des parents](#) et celles en lien avec la COVID-19, celles reliées à la COVID-19 seront appliquées pour l'été 2021.

À très bientôt nous espérons !
L'équipe du MIFO



Table des matières

Inscriptions et tarifs	4
QUELLE EST LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION ?	4
QUELS SERONT LES FRAIS À PAYER LORSQUE NOUS RECEVRONS LA CONFIRMATION QUE LE CAMP D'ÉTÉ AURA LIEU ?	4
POURRAI-JE MODIFIER OU ANNULER MON INSCRIPTION SANS FRAIS ?	4
SERAI-JE REMBOURSÉ SI LE CAMP EST ANNULÉ APRÈS LE PAIEMENT ?	4
POURRAI-JE INSCRIRE MON ENFANT À D'AUTRES SEMAINES DE CAMP PENDANT L'ÉTÉ ?	5
QUE SE PASSERA-T-IL SI LE GOUVERNEMENT PERMET UN NOMBRE DE PLACES LIMITÉES POUR LE CAMP D'ÉTÉ ?	5
Accueil et départ.....	5
COMMENT SE DÉROULENT L'ACCUEIL ET LE DÉPART ?.....	5
À QUELLES HEURES SE FONT L'ACCUEIL ET LE DÉPART ?	5
QUE FAIRE SI MON ENFANT DOIT S'ABSENTER ?	6
DOIS-JE PRENDRE LA TEMPÉRATURE DE MON ENFANT TOUS LES JOURS ?	6
Fonctionnement et locaux.....	6
QUEL EST LE RATIO POUR LE CAMP D'ÉTÉ ?.....	6
EST-CE QUE MON ENFANT AURA LES MÊMES ANIMATEURS TOUTE LA SEMAINE ?	6
À QUOI RESSEMBLE LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS ?	7
À QUOI RESSEMBLE L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL DE LA COHORTE DE MON ENFANT ?.....	7
COMMENT SE DÉROULENT LES PÉRIODES DE DÎNER ET DE COLLATION ?..	8
COMMENT SE DÉROULENT LES JEUX EXTÉRIEURS ?	8
QUELS JEUX SONT UTILISÉS DANS LE LOCAL ?	8
QUE METTRE DANS LE SAC À DOS DE MON ENFANT ?	8
Bien-être des enfants	9
QUE FAIT L'ANIMATEUR DE MON ENFANT S'IL LUI POSE DES QUESTIONS LIÉES À LA COVID-19 OU S'IL EST INQUIET ?.....	9
SURVEILLEZ-VOUS L'ÉTAT DE SANTÉ DE MON ENFANT AU COURANT DE LA JOURNÉE ?	9
AVEZ-VOUS DES RESSOURCES POUR M'AIDER À PRÉPARER MON ENFANT ?	10



Mesures sanitaires.....	10
QUELLES SONT LES DIRECTIVES POUR LE PORT DU MASQUE DANS LE CAMP ?.....	10
COMMENT ASSUREZ-VOUS LA DISTANCIATION PHYSIQUE DANS LE CAMP ?.....	11
ANNULEZ-VOUS LES RASSEMBLEMENTS ?	11
LES EMPLOYÉS SUIVENT-ILS UNE FORMATION AFIN DE RESPECTER LES MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE ?.....	11
QUELLES MESURES PREND LE MIFO POUR NETTOYER ET DÉSINFECTER LES LOCAUX DU CAMP ?	12
COMMENT RÉDUISEZ-VOUS LES RISQUES DE PROPAGATION DES MICROBES ?	12
QUE FAITES-VOUS LORSQU’UNE FAMILLE NE RESPECTE PAS LES POLITIQUES, LES PROCÉDURES OU LES CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ?	13
SI J’AI DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS, QUE DOIS-JE FAIRE ?	14
Cas suspects ou confirmés.....	14
QUE FAIRE SI MON ENFANT OU UNE PERSONNE HABITANT AVEC LUI PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU EST UN CAS CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?.....	14
QUELLE EST LA PROCÉDURE SI MON ENFANT PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU DEVIENT MALADE PENDANT SA JOURNÉE AU CAMP ? .	14
EST-CE QUE LE MIFO COMMUNIQUERA AVEC MOI SI UN ENFANT OU UN MEMBRE DU PERSONNEL EST UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?.....	14
Pour rester informé	15



Inscriptions et tarifs

QUELLE EST LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION ?

Les inscriptions débutent le mardi 6 avril, à 20 h. Pour l'instant, elles sont ouvertes seulement aux enfants fréquentant les services de garde du MIFO.

Afin d'alléger le processus, les inscriptions en ligne se feront en 2 étapes :

1. Connectez-vous à votre [Espace client](#) et inscrivez votre enfant aux semaines désirées. Il n'y a aucuns frais à payer à cette étape.
 - a. Signez le sommaire d'inscription.
 - b. Complétez les documents médicaux de votre enfant (au besoin).
 - c. Complétez les consentements (au besoin).
2. Si le camp a lieu, nous communiquerons avec vous par courriel et vous aurez cinq (5) jours ouvrables pour modifier ou annuler votre inscription ainsi que pour effectuer le paiement.

QUELS SERONT LES FRAIS À PAYER LORSQUE NOUS RECEVRONS LA CONFIRMATION QUE LE CAMP D'ÉTÉ AURA LIEU ?

- Tarif hebdomadaire de chaque semaine de camp : à venir
- Carte de membre du MIFO (nouveaux usagers et cartes expirées) : 15 \$/année par famille.
- Frais d'ouverture de dossier pour les nouveaux usagers des services à l'enfance et à la jeunesse du MIFO : 25 \$/enfant.

Les tarifs hebdomadaires n'ont pas encore été confirmés. Voici ceux de 2020 pour vous guider :

- 180 \$ semaine de 4 jours (jours fériés)
- 200 \$ semaine de 5 jours

POURRAI-JE MODIFIER OU ANNULER MON INSCRIPTION SANS FRAIS ?

Il sera possible d'annuler ou de modifier l'inscription en tout temps et sans frais avant l'avis de confirmation de la tenue du camp. Aucune inscription ne pourra être modifiée, annulée ou remboursée après la période de 5 jours ouvrables suivant l'avis de confirmation de la tenue du camp.

SERAI-JE REMBOURSÉ SI LE CAMP EST ANNULÉ APRÈS LE PAIEMENT ?

Si le MIFO doit annuler des semaines de camp à la suite de directives du ministère de l'Éducation ou de Santé publique Ottawa, nous procéderons à des remboursements.



POURRAI-JE INSCRIRE MON ENFANT À D'AUTRES SEMAINES DE CAMP PENDANT L'ÉTÉ ?

Pendant l'été, il sera possible d'ajouter des semaines de camp (selon les places disponibles) et vous aurez un délai de cinq jours ouvrables pour procéder au paiement après chaque inscription.

Il faut faire l'inscription 2 semaines avant la semaine choisie. Par exemple :

- Au plus tard, le lundi de la semaine 2 — inscription pour la semaine 4.
- Au plus tard, le lundi de la semaine 5 — inscription pour la semaine 7.

QUE SE PASSERA-T-IL SI LE GOUVERNEMENT PERMET UN NOMBRE DE PLACES LIMITÉES POUR LE CAMP D'ÉTÉ ?

Le MIFO analysera attentivement les directives gouvernementales à cet effet ainsi que les directives des instances de santé publique. Le MIFO vous informera des mesures mises en place pour octroyer ces places restreintes de manière transparente et équitable.

Accueil et départ

COMMENT SE DÉROULENT L'ACCUEIL ET LE DÉPART ?

Afin de respecter la distanciation physique ainsi que veiller à la santé et à la sécurité des enfants, des familles et des membres du personnel, l'accueil et le départ se font en suivant des précautions supplémentaires. Par exemple, les parents/tuteurs ne peuvent pas entrer dans l'école et vous devez respecter une distance de deux (2) mètres entre les familles dans la file d'attente.

Veuillez consulter la [Procédure — Accueil/départ des enfants en temps de pandémie](#) afin de connaître toutes les étapes liées à l'accueil et au départ.

À QUELLES HEURES SE FONT L'ACCUEIL ET LE DÉPART ?

- Accueil : entre 7 h et 9 h
- Départ : entre 15 h et 18 h

Si vous arrivez après 18 h, des frais de retard sont applicables. Consultez le [Guide à l'intention des parents](#) pour tous les détails au sujet des frais de retard.

Puisqu'aucun parent/tuteur ne peut entrer dans l'école, l'accueil et le départ se font dehors, peu importe la météo. Veuillez consulter les prévisions météorologiques afin de prévoir le coup (p. ex. apporter un parapluie ou un manteau de pluie au besoin).



QUE FAIRE SI MON ENFANT DOIT S'ABSENTER ?

Il est important d'aviser la coordination de votre Centre si votre enfant doit s'absenter. Si vous ne nous signalez pas son absence, nous vous téléphonerons pour nous assurer qu'elle est justifiée. Faites-nous gagner du temps : appelez-nous ou envoyez-nous un texto. [Les coordonnées sont disponibles sur notre site Web.](#)

DOIS-JE PRENDRE LA TEMPÉRATURE DE MON ENFANT TOUS LES JOURS ?

La présence de fièvre (température de 37,8 °C ou plus) est l'un des symptômes de la COVID-19 et de plusieurs autres maladies. Tous les matins, vous devez prendre la température de votre enfant pour confirmer qu'il ne fait pas de fièvre et remplir le questionnaire de dépistage dans votre [Espace client](#). Cela permet de surveiller l'état de santé de votre enfant et de veiller au bien-être des autres enfants, des familles et des membres de notre équipe.

COMMENT SE DÉROULE LE DÉPISTAGE ?

Vous devez vous connecter à votre [Espace client](#) tous les matins et répondre au questionnaire de dépistage en ligne nommé *Questionnaire COVID-19*.

- Le questionnaire est disponible à partir de l'onglet *Accueil*. Si vous avez plus d'un enfant, vous devez répondre au questionnaire pour chacun d'entre eux.
- Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel à 7 h tous les jours de fréquentation si vous n'avez pas répondu au questionnaire.
- Notre équipe terminera le dépistage à la table d'accueil.

Fonctionnement et locaux

QUEL EST LE RATIO POUR LE CAMP D'ÉTÉ ?

Selon les directives émises par le ministère de l'Éducation de l'Ontario :

- Une cohorte est composée d'un maximum de 13 campeurs et de deux animateurs.
- La composition des cohortes est la même sur une période d'une semaine.
- Les enfants d'une même famille font partie de la même cohorte lorsque possible.
- Les cohortes ont chacune leur local respectif.

EST-CE QUE MON ENFANT AURA LES MÊMES ANIMATEURS TOUTE LA SEMAINE ?

Votre enfant a les mêmes animateurs toute la semaine puisque les cohortes ne peuvent pas changer. Advenant le besoin d'avoir un suppléant, un seul employé est affecté à une seule cohorte pour la semaine.



S'il y a lieu, le personnel de soutien et les conseillers (« visiteurs autorisés ») ne sont pas concernés par la limite de capacité dans une cohorte. Cependant, tous les visiteurs autorisés et les employés doivent passer la zone de dépistage avant d'entrer dans l'école et suivre la procédure d'accueil.

À QUOI RESSEMBLE LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS ?

Afin de respecter les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario et de Santé publique Ottawa ainsi que pour veiller à la santé et la sécurité des enfants et des membres de notre équipe, nous avons dû modifier notre programmation :

- Nous ne pouvons pas accueillir de visiteurs sur nos lieux, à part les « visiteurs autorisés » mentionnés à la question *Est-ce que mon enfant aura les mêmes animateurs toute la semaine ?*.
- Les activités avec deux cohortes et plus sont interdites.

Malgré ces changements, nous offrirons de belles activités aux enfants :

- Le programme est adapté à leur âge et leurs intérêts.
- Nous faisons beaucoup d'ateliers créatifs.
- Nous bricolons, construisons, collaborons, discutons et rions.
- Nous profitons des jeux extérieurs.
- Nous avons des journées spéciales *Ça roule en folie* lors desquelles les enfants peuvent apporter leur vélo, leur trottinette, leurs patins à roues alignées ou leur planche à roulettes. Un casque est obligatoire pour y participer à ces activités.

À QUOI RESSEMBLE L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL DE LA COHORTE DE MON ENFANT ?

Chaque enfant a sa zone individuelle afin de limiter les déplacements dans le local.

- Les zones sont assignées aux enfants à leur arrivée le lundi (ou le mardi dans le cas d'un jour férié) et restent les mêmes toute la semaine. Elles sont séparées d'au moins deux (2) mètres les unes des autres et identifiées avec le nom des enfants.
- Dans la mesure du possible, les enfants peuvent choisir leur zone individuelle dans le local afin d'être proches de leur(s) ami(s).
- Puisque les enfants n'ont pas accès à un vestiaire, leur chapeau, leur boîte à dîner, leur bouteille d'eau, leurs effets personnels et leur matériel restent dans leur zone.

Des zones sociales sont également aménagées pour permettre aux enfants qui le souhaitent de jouer ensemble à une distance appropriée. Les jeux à plus d'un enfant doivent obligatoirement avoir lieu dans cette zone. Cette zone ainsi que les jeux utilisés sont désinfectés avant et après la période de jeu. Les enfants doivent se désinfecter les mains avant et après la période de jeu.



COMMENT SE DÉROULENT LES PÉRIODES DE DÎNER ET DE COLLATION ?

Les enfants mangent dans leur zone individuelle et doivent garder leur boîte à dîner dans leur bac de rangement. Ils se lavent les mains avant de manger.

Mettez un dîner et beaucoup de collations santé sans traces d'arachides dans la boîte de votre enfant. Il est également interdit de partager de la nourriture.

Les enfants doivent rapporter leur boîte à dîner et leur bouteille d'eau à la maison tous les jours. Veuillez les nettoyer et les désinfecter quotidiennement.

COMMENT SE DÉROULENT LES JEUX EXTÉRIEURS ?

Pour l'instant, les structures de jeux extérieures sont fermées. Chaque cohorte a une zone de jeu et les enfants doivent jouer dans cette zone. Ils ont accès à un bac de jeux qui sont désinfectés après chaque utilisation.

QUELS JEUX SONT UTILISÉS DANS LE LOCAL ?

Seuls les jeux, les jouets et les objets avec des matériaux qui peuvent être nettoyés et désinfectés sont utilisés. Les planches de jeux de société sont recouvertes d'un plastique pour pouvoir facilement les désinfecter.

QUE METTRE DANS LE SAC À DOS DE MON ENFANT ?

Vous devez écrire le nom de votre enfant sur chaque article puisqu'aucun visiteur ne peut entrer dans l'école. Nous sortirons les objets perdus dehors.

Pour la semaine et à laisser à l'école :

- 2 serviettes de bain et un costume de bain.
- Du linge de rechange dans un sac Ziploc.

Chaque jour, votre enfant doit apporter dans son sac à dos :

- De la crème solaire.
- Un chapeau ou une casquette.
- 2 bouteilles d'eau réutilisable.
- Dans une boîte à dîner :
 - Un repas froid ou un repas chaud dans un thermos.
 - Beaucoup de collations nutritives.
 - Une glace réfrigérante (ice pack).
- Des espadrilles (OBLIGATOIRES).
- Des masques ainsi qu'une boîte ou un sac dans lequel il peut les ranger au moment du dîner et de la collation.

Il est interdit d'apporter des jouets personnels.



Bien-être des enfants

QUE FAIT L'ANIMATEUR DE MON ENFANT S'IL LUI POSE DES QUESTIONS LIÉES À LA COVID-19 OU S'IL EST INQUIET ?

Nous comprenons que les enfants sont curieux et qu'ils pourraient poser des questions liées à la COVID-19. Nous encourageons les parents à discuter avec leur(s) enfant(s) afin de les préparer au camp d'été de cette année, par exemple en leur expliquant les règles de distanciation physique, l'importance du lavage fréquent des mains et la programmation adaptée.

Si un enfant pose des questions à notre équipe, il est écouté avec patience et ouverture. Nous le rassurons et respectons ses émotions, tout en évitant de parler des aspects négatifs qui pourraient être liés à la pandémie. Nos animateurs partagent également leurs émotions afin que votre enfant ne se sente pas seul.

N'hésitez pas à écrire à notre équipe pour nous expliquer comment votre enfant réagit aux changements. Nous souhaitons collaborer avec l'ensemble des parents afin d'assurer le bien-être des enfants.

SURVEILLEZ-VOUS L'ÉTAT DE SANTÉ DE MON ENFANT AU COURANT DE LA JOURNÉE ?

Notre équipe vérifie continuellement l'état de santé de tous les enfants et sait reconnaître les signes d'un enfant dont l'état de santé change ainsi que les symptômes de la COVID-19. Afin d'encore mieux encadrer la vérification de l'état de santé, notre équipe doit remplir un tableau tous les matins et tous les après-midi.

Si votre enfant devient malade (symptômes de la COVID-19 ou une autre maladie), nous allons tout noter dans un rapport de santé qui vous sera envoyé par courriel. Nous communiquerons avec vous dès l'apparition des symptômes et vous demanderons de venir le chercher dans les meilleurs délais. Consultez la question [Quelle est la procédure si mon enfant présente des symptômes ou devient malade pendant sa journée au camp ?](#) pour en savoir plus.



AVEZ-VOUS DES RESSOURCES POUR M'AIDER À PRÉPARER MON ENFANT ?

Voici des sites Web, des articles et des ressources que vous pouvez consulter.

- [Pour le simple plaisir de jouer \(astuces du MIFO\)](#)
- [COVID-19 : comment faire face à l'isolement ?](#)
- [COVID-19 et stress : et les enfants, eux ?](#)
- [Comment parler aux enfants de la COVID-19 ? Soyez « rassurant, mais réaliste »](#)
- [Mon enfant est inquiet en raison de la pandémie. Comment le soutenir ?](#)
- [Comment aider les jeunes à lutter contre la déprime pendant la COVID-19 et la #distanciationphysique](#)
- [Vidéo - parler du coronavirus et du confinement aux enfants atypiques et hypersensibles](#)
- [Autisme et saleté de COVID ! — 10 défis + les trucs qui vont avec.](#)
- [Quand votre enfant a le TDAH : s'adapter en temps de pandémie](#)
- [Les enfants et les masques : conseils d'un expert](#)
- [Fiches d'information pour les différents groupes d'âge](#)

Mesures sanitaires

QUELLES SONT LES DIRECTIVES POUR LE PORT DU MASQUE DANS LE CAMP ?

Pour le port du masque dans le camp, nous suivons les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Nous faisons également la promotion de la bonne hygiène des mains lorsqu'il s'agit du port du masque, c'est-à-dire qu'il est recommandé de laver ses mains avant et après de le mettre, le retirer ou le replacer.

Enfants : Les masques sont obligatoires pour les enfants de la 1^{re} à la 6^e année. Les parents doivent fournir les masques ainsi qu'une boîte ou un sac dans lequel l'enfant peut ranger son masque au moment de la collation.

Adultes : Tous les adultes dans notre camp sont tenus de porter un masque médical et une protection oculaire pendant qu'ils se trouvent à l'intérieur de l'école, y compris dans les couloirs.

Espaces extérieurs : L'usage des masques n'est pas obligatoire à l'extérieur pour les adultes ou les enfants si une distance physique d'au moins deux mètres peut être maintenue entre les personnes.

Exceptions : Nous mettons en place des exceptions raisonnables à l'obligation de port du masque, par exemple lorsqu'une personne ne peut pas le porter à cause de problèmes médicaux.



COMMENT ASSUREZ-VOUS LA DISTANCIATION PHYSIQUE DANS LE CAMP ?

Pour les enfants, pratiquer la distanciation physique peut représenter des défis, d'autant plus qu'ils sont assurément heureux de voir leurs amis ainsi que notre équipe.

Dans la mesure du possible, les enfants doivent suivre la consigne de distanciation physique de deux (2) mètres avec leurs camarades et les membres du personnel. Afin de les aider, notre équipe leur fait des rappels tous les jours.

Étant donné qu'il peut être difficile de faire respecter la distanciation physique à certains enfants, nous organisons des activités qui se font sans objet ni jouet partagé et nous faisons plus d'activités à l'extérieur.

Soyez assuré que les membres de notre équipe continuent de donner du réconfort aux enfants lorsqu'ils en ont besoin.

ANNULEZ-VOUS LES RASSEMBLEMENTS ?

Aucun rassemblement n'est permis. Voici quelques exemples des mesures que nous prenons :

- Les enfants vont aux toilettes seulement avec leur cohorte. Une rotation est effectuée afin que les salles de toilettes soient nettoyées et désinfectées entre chaque cohorte.
- Les jeux extérieurs se font en cohortes dans des zones différentes.

LES EMPLOYÉS SUIVENT-ILS UNE FORMATION AFIN DE RESPECTER LES MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE ?

L'ensemble des employés travaillant dans notre camp suit une formation afin de bien comprendre les nouvelles procédures mises en place pour veiller à la santé et à la sécurité des enfants, des familles et de leurs collègues. Ils s'engagent à suivre les précautions habituelles ainsi que les nouvelles mesures afin de réduire les risques de propagation de microbes.

Voici quelques exemples de ce qui se trouve dans la formation :

- Guide des bonnes pratiques d'hygiène au travail.
- Procédure si un enfant ou un employé présente des symptômes ou devient malade.
- Calendriers de désinfection des locaux.
- Aménagement des locaux.
- Port de l'équipement de protection individuelle.
- Vidéos et affiches, par exemple comment bien se laver ou se désinfecter les mains et comment faire pour assurer la distanciation physique.
- Ressources pour la santé mentale des enfants.



QUELLES MESURES PREND LE MIFO POUR NETTOYER ET DÉSINFECTER LES LOCAUX DU CAMP ?

Le MIFO s'engage à suivre les directives émises par le ministère de l'Éducation de l'Ontario et par Santé publique Ottawa afin de s'assurer que les lieux soient propres et afin de limiter la propagation des microbes.

Voici quelques exemples des mesures mises en place :

- Les locaux ainsi que le matériel doivent être désinfectés au moins deux fois par jour, soit le matin et l'après-midi.
- Le matériel est également désinfecté au besoin.
- Les employés suivent les calendriers de désinfection pour tous les locaux.
- Les employés suivent une formation pour savoir comment utiliser adéquatement les produits nettoyants et désinfectants.
- Le MIFO collabore étroitement avec les équipes des écoles où nous offrons notre camp d'été.

COMMENT RÉDUISEZ-VOUS LES RISQUES DE PROPAGATION DES MICROBES ?

Les procédures du MIFO sont toujours conformes aux lois du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux directives des instances de la santé publique afin de veiller à la santé et à la sécurité des enfants, des familles et des membres du personnel.

En plus de toutes les mesures liées à la distanciation physique ainsi qu'au nettoyage et à la désinfection des locaux et du matériel, voici d'autres consignes à suivre dans notre camp :

- Toutes les personnes qui entrent dans les écoles où nous offrons nos services doivent avoir fait un dépistage à la maison ou à leur arrivée.
- Les enfants et les employés doivent se laver ou se désinfecter les mains fréquemment et en suivant toutes les procédures à ce sujet.
- Les enfants et les employés sont divisés en cohortes. Ils doivent rester dans la même cohorte toute la semaine.
- Les enfants vont aux toilettes avec leur cohorte. Une rotation est effectuée afin que les salles de toilettes soient nettoyées et désinfectées entre chaque cohorte.
- Aucun déplacement n'est permis entre les locaux sauf en cas d'urgence.

Veuillez noter que les employés peuvent travailler qu'à une seule école et avec une seule cohorte pour une durée d'une semaine. Cette mesure répond aux directives du ministère de l'Éducation et de Santé publique Ottawa.

Le MIFO comprend que ses employés et ses stagiaires ont diverses obligations à l'extérieur de leur milieu de travail. Nous encourageons donc toute notre équipe à être des citoyens responsables en respectant les directives des instances publiques et les procédures du MIFO. Si un membre de notre équipe



ne se conforme pas à ces directives et procédures, des mesures disciplinaires seront prises.

QUE FAITES-VOUS LORSQU'UNE FAMILLE NE RESPECTE PAS LES POLITIQUES, LES PROCÉDURES OU LES CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ?

En cas de non-respect des politiques, des procédures ou des consignes de santé et sécurité, selon la gravité et la fréquence des problèmes rencontrés, et en tenant compte des circonstances, le MIFO suit les étapes suivantes pour régler la situation.

Notre équipe est toujours à l'écoute afin de mieux comprendre ce que vit une famille et souhaite trouver des solutions ensemble. La santé, la sécurité et le bien-être des enfants, des familles et des employés sont nos priorités.

- **Étape 1** : Le responsable du site discute avec le parent ou le tuteur. Nous gardons, dans le dossier de l'enfant, les faits énumérés, les corrections attendues et le délai convenu pour procéder aux améliorations demandées. Nous faisons un maximum de deux rétroactions verbales lors de la première étape.
- **Étape 2** : La coordonnatrice ou le coordonnateur du site discute avec le parent ou le tuteur. Nous comptons sur la collaboration du parent ou du tuteur pour respecter et suivre les procédures du MIFO ainsi que celles des instances de la santé publique, car nous avons l'obligation de nous y conformer. Nous gardons, dans le dossier de l'enfant, la date et l'heure à laquelle nous avons eu cette discussion.
- **Étape 3** : Nous envoyons la lettre *Avertissement écrit de non-respect des procédures* au parent ou au tuteur. Il doit confirmer qu'il a bien reçu et lu l'avertissement en répondant à la coordonnatrice ou le coordonnateur du site par courriel.
- **Étape 4** : Si, malgré les avertissements antérieurs des étapes 1, 2, et 3, le parent ou le tuteur ne respecte toujours pas la politique ou la procédure, le MIFO peut prendre la décision de retirer l'enfant de ses services. Le fait que le parent ou le tuteur n'accuse pas réception de la lettre d'*Avertissement écrit de non-respect des procédures* à l'Étape 3, n'empêche pas le MIFO de procéder à l'Étape 4 si les circonstances ou la situation l'exige.

Le MIFO travaille à développer des relations de collaboration avec les familles. Cette collaboration est possible uniquement avec l'engagement sincère des deux parties.



SI J'AI DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Une bonne communication avec les familles est primordiale pour assurer le bien-être des enfants. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du Centre aux coordonnées fournies dans le [Guide à l'intention des parents](#).

Cas suspects ou confirmés

QUE FAIRE SI MON ENFANT OU UNE PERSONNE HABITANT AVEC LUI PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU EST UN CAS CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?

Si un enfant ou toute personne habitant avec lui (c'est-à-dire un contact étroit par exemple avec un parent/tuteur, frère, sœur, etc.) présente un ou des symptômes de la COVID-19, l'enfant ne peut pas fréquenter son camp. Vous devez communiquer avec notre équipe dans les plus brefs délais pour nous informer de la situation.

Consultez la [Procédure pour les parents — Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#) pour connaître toutes les étapes.

QUELLE EST LA PROCÉDURE SI MON ENFANT PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU DEVIENT MALADE PENDANT SA JOURNÉE AU CAMP ?

L'équipe du MIFO s'engage à communiquer avec le parent ou le tuteur d'un enfant dès l'apparition de symptômes pseudo-grippaux qui pourraient être liés à la COVID-19. Votre enfant sera placé dans un local d'isolement désinfecté ou un lieu de détente à l'écart des autres enfants en compagnie d'un animateur où il pourra se reposer ou jouer tranquillement. Un seul membre du personnel restera auprès de votre enfant en attendant son départ. Au besoin et selon les restrictions mises en place, votre enfant devra porter un masque.

Lorsque nous vous appelons, vous devez venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais.

Consultez la [Procédure pour les parents — Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#) pour connaître toutes les étapes.

EST-CE QUE LE MIFO COMMUNIQUERA AVEC MOI SI UN ENFANT OU UN MEMBRE DU PERSONNEL EST UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?

En vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, le MIFO a l'obligation de signaler les cas suspectés et confirmés de COVID-19 au ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO) et à Santé publique Ottawa (SPO). Advenant la confirmation d'un cas positif au sein de notre camp, qu'il soit lié à



un enfant ou à un membre du personnel, nous communiquerons les procédures à suivre à l'ensemble des parents tout en respectant les directives de SPO.

D'ailleurs, l'équipe du MIFO doit suivre des procédures conformes aux directives du MÉO et de SPO si un enfant ou un membre du personnel est un cas suspect ou confirmé de la COVID-19. Si l'enfant ou l'employé présente un ou des symptômes lorsqu'il est au camp, il devra quitter les lieux dans les plus brefs délais et notre équipe entamera la désinfection du matériel qu'il a utilisé. Si l'enfant ou l'employé est un cas confirmé, il pourra retourner au camp après la période d'auto-isolement précisée dans les directives émises par SPO à ce moment.

Pour rester informé

- Consultez [la page Web du camp d'été.](#)
- Regardez régulièrement vos courriels. N'oubliez pas de consulter votre dossier de courriers indésirables (ou pourriels) au cas où nos messages s'y trouveraient.
- Lisez notre [mise à jour](#) sur les mesures préventives de santé publique.
- Suivez-nous sur notre [page Facebook.](#)
- Abonnez-vous à [nos infolettres.](#)